

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 17 décembre 2004
(convocation du 8 décembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 00 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence successivement de M. CANIVENC Doyen d'âge et de M. Alain ROUSSET, Président élu de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BOCCHIO Claude, M. BRANA Pierre, M. BREILLAT Jacques, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme BRUNET Françoise, M. CANIVENC René, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CARTRON Françoise, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michèle, M. DAVID Alain, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAORO Michèle, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FERRILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOUDEBERT Henri, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MARTIN Hugues, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PIERRE Maurice, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. PUJOL Patrick, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SEUROT Bernard, M. SIMON Patrick, M. SOUBIRAN Claude, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BELIN Bernard à M. SAINTE-MARIE Michel
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme DESSERTINE Laurence à M. BRON Jean-Charles (à partir de 13 H 30)
M. FERRILLOT Michel à M. BAUDRY Claude (à partir de 12 H 30)
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge (à partir de 12 H 30)
Mme ISTE Michèle à M. GUICHARD Max (à partir de 12 H 30)
M. JAULT Daniel à Mme DELAUNAY Michèle (à partir de 12 H 30)
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel (à partir de 12 H 30)
M. LOTHaire Pierre à M. DUCHENE Michel (à partir de 11 H 30)

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme NOEL Marie-Claude à M. HURMIC Pierre
Mme PUJO Colette à M. QUERON Robert (à partir de 13 H 30)
M. QUANCARD Joël à M. CAZABONNE Didier
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (à partir de 12 H 30)
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent (à partir de 11 H 00)
Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (à partir de 12 H 30)

LA SEANCE EST OUVERTE PAR M. CANIVENC, DOYEN D'ÂGE

Projet de Tramway - 1ère phase (avec CHR) et 2ème phase - Révision des autorisations de programme/crédits de paiement votés par délibération n° 2003/0872 du 19 décembre 2003 - Adoption

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2000/43 du 21 janvier 2000, le Conseil de Communauté a décidé d'adopter la **procédure d'autorisations de programme et de crédits de paiement** telle que prévue par le décret n° 97.175 du 20 février 1997, pour la réalisation du Tramway au sein du budget annexe Transports.

Une telle procédure permet en effet :

- de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices ;
- de limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice, l'engagement étant possible sur le montant total de l'autorisation de programme ;
- d'améliorer la lisibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés ;
- d'avoir une meilleure lisibilité pour la préparation et la passation des marchés ;
- d'avoir de meilleures bases de prospective à partir d'éléments concrets,

chaque autorisation de programme comportant la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants et une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

Ces autorisations de programme et de crédits de paiement ont été révisées, à quatre reprises, par délibérations n° 2000/1152 du 22 décembre 2000, n° 2001/1130 du 14 décembre 2001, n° 2002/0920 du 20 décembre 2002 et n° 2003/0872 du 19 décembre 2003.

Aujourd'hui, de nouveaux ajustements seront à opérer pour tenir compte aussi bien de l'évolution des coûts à terminaison des marchés en cours pour la 1^{ère} phase que de l'évolution des enveloppes affectées aux marchés restant à contractualer pour la deuxième phase, sans oublier les effets de l'actualisation du projet.

- **1^{ère} phase du Tramway (y compris extension C.H.R.)**

Par délibération 2003/872 du 19 décembre 2003, le montant de la 1^{ère} phase avait été porté, valeur janvier 2004 *estimée globalement*, à **669.458.300,67** € et celui des Autorisations de Programmes révisées à **565.664.388,09** €, compte tenu des crédits déjà utilisés au 31 décembre 1999 (23.059.608,19 €) ou restant à réaliser à cette même date (52.940.106,72 €).

Un ajustement du montant des autorisations de programme relatives à la 1^{ère} phase (desserte du C.H.R. compris) s'avère à nouveau nécessaire de façon à :

- traduire les décisions prises dans le courant de l'année 2004 par le Conseil de Communauté ;
- retracer les adaptations à réaliser, du fait de l'avancement du projet, entre les lignes d'AP ;
- prendre en compte les effets de l'actualisation des enveloppes, calculée soit à partir de l'évolution de l'indice TP01 (avant notification des marchés), soit par l'application des formules de révision des marchés (après notification : indices spécifiques aux marchés passés).

En valeur janvier 2004, l'enveloppe de la 1^{ère} phase passe ainsi de **669.458.300,67** € à **668.126.162,99** € ce qui représente une réduction en volume de 1.332.137,68 euros et en pourcentage de 0,2 %. Cette réduction s'explique à la fois par l'intégration, lors des estimations de décembre 2003, d'une hypothèse d'actualisation globale 2004 sur les restes à payer et par le transfert d'une partie des aléas du projet en section de fonctionnement lors du 1^{er} trimestre 2004.

Après la mise en service des trois lignes de la 1^{ère} phase du tramway – hors extension St Augustin - l'année 2005 devrait voir notamment :

- la fin des travaux d'infrastructures, de réalisation et d'équipement des 6 stations, d'aménagement urbains, de construction et d'équipement des deux sous-stations de redressement correspondants à l'extension de la ligne A jusqu'au CHU - St Augustin ;
- la réalisation du parc relais en ouvrage Pelouse de Douet ;
- l'achèvement du programme de la commande artistique ;
- la poursuite des prestations de contrôle technique et de maîtrise d'œuvre qui correspondent à ces travaux.

Sur le budget 2005, les prévisions de crédits de paiement devraient se répartir de la façon suivante :

- infrastructures et aménagements urbains :	9.822.671 €
- équipements :	8.530.493 €
- matériel roulant :	1.087.748 €
- divers ouvrages :	1.654.150 €
- maîtrise d'ouvrage :	305.053 €
- maîtrise d'œuvre :	1.120.387 €
- œuvres d'art :	258.712 €
- aléas :	4.247.677 €

• 2^{ème} phase du Tramway

Par délibération 2003/872 du 19 décembre 2003, le montant de la 2^{ème} phase, avait été portée, en valeur janvier 2003 à **427.530.889,00** € et celui des Autorisations de Programmes révisées à **427.279.500,57** €, compte tenu des crédits déjà utilisés au 31 décembre 1999 (251.197,51 €) ou restant à réaliser à cette même date (190,92 €).

Un ajustement du montant des autorisations de programme relatives à la 2^{ème} phase s'avère nécessaire de façon à :

- traduire les décisions prises dans le courant de l'année 2004 par le Conseil de Communauté sur propositions du Comité de Pilotage du 8 juillet 2004 et du Bureau du 9 du même mois ;
- retracer les adaptations à réaliser, du fait de l'avancement des études du projet, entre les lignes d'AP ;
- prendre en compte les effets de l'actualisation des enveloppes, calculée soit à partir de l'évolution de l'indice TP01 (avant notification des marchés : + 2 % entre janvier 2003 et janvier 2004), soit par l'application des formules de révision des marchés (après notification : indices spécifiques aux marchés passés).

En valeur janvier 2004, l'enveloppe de la 2^{ème} phase passe ainsi de **507.161.860,11** € à **518.521.673,33** € ce qui représente une augmentation en volume de 11.359.813,22 €, et en pourcentage de 2 %. Cette enveloppe intègre une estimation des indemnités à verser à RFF-SNCF (budgétairement prévu en section de fonctionnement), ainsi que des participations à la reconstitution de pistes cyclables et de places de stationnement pour un total estimé à 20.041.991,64 €.

A la suite du début des travaux préalables de déviations de réseaux sur 2004, du démarrage des travaux des ponts rails sous maîtrise d'ouvrage RFF/SNCF et de l'avancement du programme d'acquisitions foncières, l'année 2005 devrait voir les travaux suivants réalisés :

- Extension ligne A :
 - o Mérignac : la poursuite des déviations de réseaux, la réalisation des travaux préalables SNCF (Pont rail), le déplacement du mur des Ateliers de Réparation de l'Armée de l'Air (ARAA) , le début des travaux d'infrastructures et, en fin d'année, le début de la pose de voie ferrée ;

- Lormont – Bassens – Carbon-Blanc : le démarrage des travaux de déviation de réseaux et ouvrages Pont de Mireport et passage dénivelé Croix Rouge – après Déclaration d'Utilité Publique de cette branche ;
 - Cenon – Floirac : la fin des travaux de déviation des réseaux et le début des travaux d'infrastructures puis de pose de voie ;
 - La réalisation des études de maîtrise d'œuvre spécifique concernant les Parc relais en ouvrage d'Arlac et de Marne ;
- Extension ligne B :
- Pessac : la fin des travaux de déviations de réseaux, des travaux sur le Pont rail de Pessac ainsi que le début des travaux d'infrastructures et la trémie gare de Pessac ;
 - Claveau : la fin des déviations de réseaux ainsi que le début des travaux d'infrastructures ;
 - La réalisation des études de maîtrise d'œuvre spécifique au Garage Atelier.
- Extension ligne C :
- Les Aubiers : la poursuite des déviations de réseaux et, en fin d'année, la démolition du pont de Cracovie, ainsi que le début des travaux d'infrastructures ;
 - Belcier – Bègles : le début des déviations de réseaux, la poursuite des travaux sur le Pont du Guit ;
 - La réalisation des études de maîtrise d'œuvre spécifique au Parc relais Ravezies.

Sur le budget 2005, les prévisions de crédits de paiement devraient se répartir de la façon suivante :

- Acquisitions foncières	3.093.251 €
- infrastructures et aménagements urbains :	42.240.913 €
- équipements :	10.589.431 €
- atelier – garage :	1.497.676 €
- matériel roulant :	4.488.941 €
- divers ouvrages :	8.778.575 €
- maîtrise d'ouvrage :	750.922 €
- maîtrise d'œuvre :	9.361.383 €
- indemnités travaux RFF-SNCF	8.100.000 €
- déviation de réseaux :	783.622 €

Les modalités prévisionnelles de financement

Le **tableau de financement de la 1^{ère} phase** fait ressortir qu'en euro (valeur janvier 2004), la Communauté Urbaine de Bordeaux est en passe de réaliser cette phase avec un recours à l'emprunt limité à 7,8 M€ (1,17 % du financement global), montant susceptible d'être encore réduit par des recettes de cessions foncières à venir (logements au-dessus des SRR...).

Le **financement de la 2^{ème} phase** devrait, par contre, faire appel de manière plus importante à l'emprunt. En euro valeur janvier 2004, le volume prévisionnel d'emprunts tourne autour de 266 M€ en tenant compte des 160 M€ d'emprunts aidés pour lesquels des conventions de réservations de crédits ont été signées, d'une part avec DEXIA Crédit Local de France pour 100 millions d'euros et, d'autre part, avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour 60 millions d'euros.

Avec une hypothèse, par exemple, d'actualisation des prix de 12 % d'ici la fin des travaux, le volume devrait se situer autour de 330 M€.

Ce niveau d'emprunt suppose, bien entendu, que la Communauté Urbaine perçoive, de l'Etat, la subvention qu'elle a demandée dans le cadre du dossier de Prise en Considération (DPC) qu'elle a déposé début octobre 2003 (106,5 M€).

Sur ce dernier point, il convient de noter que, par courrier du 29 octobre 2004, M. le Premier Ministre a indiqué que l'Etat accompagnera financièrement la politique de développement des transports en commun en site propre de la Communauté Urbaine de Bordeaux et que, d'ores et déjà, une enveloppe de 20 millions d'euros sera dégagée en 2005 pour concrétiser cet engagement.

Le projet de budget primitif 2005 prend en compte cette première enveloppe.

Ceci exposé dans le droit fil des délibérations d'AP/CP déjà votées au cours des exercices précédents ainsi que des éléments d'information déjà communiqués lors du débat d'orientation budgétaire organisé le 19 novembre dernier, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **adopter** les nouvelles autorisations programmes afférentes à la réalisation de la 1^{ère} et de la 2^{ème} phase du réseau de Tramway de l'agglomération bordelaise telles que reprises dans les deux tableaux ci-annexés faisant partie intégrante de la présente délibération lesquels font également apparaître les modalités prévisionnelles de financement ;
- **adopter** la nouvelle répartition des crédits de paiement qui en résultent.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2004,

Pour expédition conforme,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
5 JANVIER 2005**

M. ALAIN ROUSSET

